

Département de la Lozère
COMMUNE DE SAINT-BONNET LAVAL
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2018

Membres en exercice : 20
Présents : 15
Procurations : 4
Adoption : 19 voix
Date de convocation : 04/04/2018
Date d'affichage : 04/04/2018

L'an deux mille dix-huit, le treize avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. Jean-Louis SOULIER, Maire.**

Etaient présent(e)s : MAYRAND Jean-Claude, CHAMP René, CHAZAL Joseph, BELLEDENT Thierry, MAYRAND Elisabeth, TRINTIGNAC Anne, RIEU Sébastien, GIRARDY Robert, CHAMP Alain, ARCHER Pascal, VINCENT Jean-Paul, RAMBEAU Bernadette, THOMAS Josette, SOULIER Jean-Louis, THOMAS Josette, LAFONT Thierry

Excusés : ROUYEYRE Emile (Pouvoir à CHAMP Alain), BOUQUET Nicole (Pouvoir à TRINTIGNAC Anne), GREGORI Sandrine (Pouvoir à RIEU Sébastien), CHASTEL Patrick (Pouvoir à ARCHER Pascal)

Etaient absent(s) : CONBIM Claudette

Secrétaire : LAFONT Thierry

DCM 13-04-18 : 1

Objet : Vote des taxes de la commune St Bonnet-Laval

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales de 2017 pour 2018 et vote les taux suivants :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	4,85 %	4,85 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,51 %	8,51 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,80 %	53,80 %

DCM 13-04-18 : 2

Objet : Vote des subventions aux associations pour 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et sur proposition de Mr le Maire décide d'accorder aux associations pour 2018 les subventions suivantes :

Les Petits Loups (école publique Grandrieu) : 2 enfants, 50 €/enfant	100 €
APPEL (Ecole St Joseph) : 2 enfants, 50€/ enfant	100 €

Les Bleuets ONAC	100€
La Société de Chasse :	200 €
Les Restos du Cœur	100 €
Défense Cévenol	100 €
Confluences	100 €
Arts et Culture	100 €
Ligue Contre le Cancer	100 €
Judo Margeride	200 €
Paroles Gabales (Fêtes des pâturages)	400 €
Foyer rural de St Bonnet-Laval	400 €

TOTAL SUBVENTION : 2 000 €

DCM 13-04-18 : 3

Objet : Contractualisation avec le Conseil Départementale des Contrats Territoriaux 2018-2020

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère poursuit sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales, initiée en 2015. La première génération des contrats s'étant achevée fin 2017, une nouvelle et seconde contractualisation permettra de déterminer les engagements d'interventions financières du

Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2018-2020.

Cette nouvelle démarche initiée fin 2017 s'est achevée en ce début d'année par :

- une réunion de priorisation à l'échelle du territoire de la communauté de communes permettant d'établir la liste des projets des collectivités et de préciser la priorité des projets ;
- une réunion de négociation entre les différents élus locaux du territoire et la Présidente du Conseil Départemental permettant d'aboutir à une proposition de contrat prenant en compte la hiérarchisation des projets sur le territoire et les échanges de la négociation.

Il en résulte un contrat composé :

- d'un préambule, reprenant le diagnostic réalisé conjointement au cours de l'élaboration du contrat et présentant des grandes interventions du Département sur ces territoires,
- des engagements respectifs des parties,
- de la maquette financière.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n° CD_17_1064 du 23 juin 2017, modifié par délibération du Conseil Départemental de la Lozère du 30 mars 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

APPROUVE les projets de contrats territoriaux ci-après annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

DCM 13-04-18 : 4

Objet : Vente de bois de chauffage à Mr THOMAS Philippe.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts va procéder à une coupe de bois de chauffage (19,4 m³) sur le village de Ligeac.

Mr THOMAS Philippe se porte acquéreur et le Conseil Municipal doit fixer le prix de vente.

Après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal,

- **FIXE** le prix de vente de ce bois de chauffage à 3,07 € HT.
- **ACCEPTE** la vente à Mr THOMAS Philippe pour un montant de 69,85 € TTC
- **AUTORISE** Mr le Maire à faire le nécessaire et à signer tous documents pour la réalisation de cette vente

DCM 13-04-18 : 5

Objet : Groupement de commande dans le cadre Marché public de prestations intellectuelles relatif à la phase préliminaire de mise en conformité de ressource publique en eau potable.

Monsieur le maire ouvre la séance et soumet au conseil municipal le projet de mise en conformité des périmètres de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable : captages de Tresbos 1 à 4 pour la commune de St Bonnet Laval et les captages de Mas Chambaud (Verrières Croisières) Est Milieu et Ouest pour la commune de St Symphorien

Après lecture de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en conformité des ressources publiques en potable,

- **attendu que** la mairie de St Bonnet-Laval assurera uniquement la coordination pour le groupement de commande des études relatives à l'instauration des périmètres de protection des captages de Tresbos 1 à 4 pour St Bonnet Laval et Mas Chambaud (Verrières Croisières) Est, Milieu et Ouest pour St Symphorien,
- **attendu que** le suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et des travaux qui peuvent en découler seront à la charge respective des communes,
- **attendu que** la convention prendra fin après la dernière notification du dernier marché comme indiqué dans la convention annexée.

Il invite alors le conseil municipal à engager les démarches nécessaires à la régularisation des périmètres de protection des captages cités en objet.

Les membres du conseil municipal mandatent le maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

DCM 13-04-18 : 6

Objet : Convention avec le SIE « La Clamouse » pour travaux

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le SIE « La Clamouse » est porteur de 2 projets de travaux pour le compte de la commune St Bonnet-Laval.

Il s'agit du remplacement du surpresseur de Montgros sur le réseau eau et la mise en cohérence des schémas d'assainissement des anciennes communes St Bonnet-de-Montauroux et Laval-Atger. Pour permettre au SIE de réaliser ces travaux, la commune doit signer une convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** ces deux projets
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention avec le SIE « La Clamouse »

DCM 13-04-18 : 7

Objet : Travaux de voirie SDEE pour 2018 sur la commune de St Bonnet-Laval

Mr le Maire expose au Conseil Municipal les devis établis par Lozère Ingénierie pour les travaux de voiries 2018 sur la commune de St Bonnet-Laval.

Un devis est retenu : Réfection de la voie communale n°5 (Route de Chazeaux) 900 ml

La dépense totale est de 84 822,50 € HT.

La dépense est prévue aux contrats territoriaux 2018/2020 N° **00020429** pour un montant subventionnable de 40 %. Le solde est à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces travaux et autorise Mr le Maire à faire le nécessaire pour la réalisation en 2018 de ce projet.

DCM 13-04-18 : 8

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017, budget principal de la commune St Bonnet-Laval

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DCM 13-04-18 : 9

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017, budget annexe (eau et assainissement) de la commune St Bonnet-Laval

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DCM 13-04-18 : 10

Objet : Approbation du compte administratif 2017 – Budget principal de la commune St Bonnet-Laval.

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme THOMAS Josette, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr Jean-Louis SOULIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reportés		372 413,42	10 761,49		10 761,49	
Opérations de l'exercice	287 111,40	454 104,25	90 375,43	71 390,10	377 486,83	525 800,35
TOTAUX	287 111,40	826 517,67	101 136,92	71 390,10	388 248,83	897 907,77
Résultats de clôture		539 406,27	29 746,82			509 420,94
Restes à réaliser			155 000	5 210	155 000	5 210

TOTAUX CUMULES	287 111,40	826 517,67	101 136,92	71 390,01	388 486, 83	897 907,77
RESULTATS DEFINITIFS		539 406,27	29 746,82			509 420,94

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DCM 13-04-18 : 11

Objet : Approbation du compte administratif 2017 – Budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la commune St Bonnet-Laval.

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme THOMAS Josette, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr Jean-Louis SOULIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

5. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reportés		13 664,52		37 384,58		51 049,10
Opérations de l'exercice	33 189,16	41 899,94	19 857,40	13 038,00	53 046 ,56	54 937,94
TOTAUX	33 189,16	55 564,46	19 857 ,40	50 422,58	53 046,56	105 987,04
Résultats de clôture		22 375,30		30 565 ,18		52 940 ,48
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 189, 16	55 564,46	19 857,40	50 422,58	53 046,56	105 987,04
RESULTATS DEFINITIFS		22 375,30		30 565,18		52 940,48

6. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
7. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
8. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Excédent de fonctionnement	13 664,52
<u>Besoin de financement de la section d'investissement</u>	
• Résultat d'investissement	-6 819,40
• Résultat de fonctionnement	8 710,78
• Reste à réaliser en dépenses	
• Reste à réaliser en recettes	
<u>Résultat de l'exercice</u> (Fonctionnement) : excédent (Antérieur + exercice)	22 375,30
<u>Excédent au Fonctionnement au 31/12/2017</u>	
• Exécution du virement à la section d'investissement Titre au 1068	0
• Affectation complémentaire en réserves	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur)	
RF 002	22 375,30
<u>Excédent en Investissement au 31/12/2017</u>	
• Excédent à reporter	
RF 001	30 565,18

La séance du Conseil Municipal du 13 avril 2018 est clôturée.

Treize délibérations ont été prises au cours de la séance :

DCM 13-04-18 : 1 Vote des taxes de la commune St Bonnet-Laval

DCM 13-04-18 : 2 Vote des subventions aux associations pour 2018

DCM 13-04-18 : 3 Contractualisation avec le Conseil Départementale des Contrats Territoriaux 2018-2020

DCM 13-04-18 : 4 Vente de bois de chauffage à Mr THOMAS Philippe.

DCM 13-04-18 : 5 Groupement de commande dans le cadre Marché public de prestations intellectuelles relatif à la phase préliminaire de mise en conformité de ressource publique en eau potable.

DCM 13-04-18 : 6 Convention avec le SIE « La Clamouse » pour travaux

DCM 13-04-18 : 7 Travaux de voirie SDEE pour 2018 sur la commune de St Bonnet-Laval

DCM 13-04-18 : 8 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017, budget principal de la commune St Bonnet-Laval

DCM 13-04-18 : 9 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017, budget annexe (eau et assainissement) de la commune St Bonnet-Laval

DCM 13-04-18 : 10 Approbation du compte administratif 2017 – Budget principal de la commune St Bonnet-Laval.

DCM 13-04-18 : 11 Approbation du compte administratif 2017 – Budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la commune St Bonnet-Laval.

DCM 13-04-18 : 12 Affectation des résultats – Budget de la commune St Bonnet-Laval.

DCM 13-04-18 : 13 Affectation des résultats – Budget de l'eau et de l'assainissement de St Bonnet-Laval
